Communiqué





Avis de nomination

Jaclin Bégin nommé membre de la commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles de la FQM.

La Sarre, le 15 mars 2018 – La MRC d'Abitibi-Ouest est fière d'annoncer la nomination de monsieur Jaclin Bégin, préfet, au sein de la commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Cette commission traite des grands enjeux reliés au développement des projets énergétiques ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles. Elle porte une attention particulière aux dossiers de la forêt, des mines, de l'hydroélectricité, de l'exploitation des hydrocarbures et de l'efficacité énergétique.

«Je suis heureux de cette nomination et très fier de pouvoir contribuer aux travaux de cette commission. J'offrirai mon avis et mon expertise pour l'avancement de dossiers importants ayant un impact à la grandeur du Québec», mentionne M. Bégin.

La commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles est composée de onze membres auxquels peuvent se joindre le président et les deux vice-présidents de la FQM.

«Bien que la portée des sujets traités soit d'échelle provinciale, inévitablement, par mes origines, je ferai aussi valoir les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue et notamment de l'Abitibi-Ouest», ajoute M. Bégin.

Rappelons que monsieur Bégin est l'un des deux administrateurs représentant l'Abitibi-Témiscamingue au conseil d'administration de la FQM.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

La MRC d'Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bordée au nord par le 49^e parallèle et à l'ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 925 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l'aménagement et du développement de son territoire.

- 30 -

Source : Denis Beauregard

Conseiller en communication MRC d'Abitibi-Ouest

819-339-5671 poste 240